Publié le 23 janvier 2024

SÈVREMONT

Arrêté temporaire n°24-AT-0004
Portant réglementation de la circulation

LE GUITTION (D27)

Le Maire de Sèvremont,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU la demande en date du 11/12/2023 émise par VEOLIA EAU demeurant TSA 70011 69134 représentée par Davy OUVRARD aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,
CONSIDÉRANT que des travaux Branchement eaux usées rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 17/01/2024 au 29/01/2024 LE GUITTION (D27),

ARRÊTE

Article 1
À compter du 17/01/2024 et jusqu'au 29/01/2024, pendant la durée effective des travaux, la circulation est alternée par feux, sur une longueur maximum de 100 mètres, LE GUITTION (D27).

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, VEOLIA EAU.

Article 3
Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 16/01/2024
Le Maire de Sèvremont

MAIRIE DE SÈVREMONT 85700

Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- *VEOLIA EAU*
- *Le Maire de Sèvremont*
- *Centre de secours - Pouzauges*
- *Gendarmerie Pouzauges*
- *Poste Pouzauges*
- *SCOM 85*
- *Transport scolaire Pouzauges*
- *HERVOUET France*
- *Car du Bocage*
- *Le 1er adjoint*
- *Maire délégué de La Flocellière*
- *Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre*
- *Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur*

ANNEXES:

Zone de travaux

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Rue du Perochard
Impasse des Bruyères
Impasse des Genêts
Rue des Ombrages
Impasse des Noiseiers
Lotissement du Stade
Rue des Crayons
Ecole Saint-Joseph
D 64
Rue du Guittion
Rue du Progrès
Zone industrielle du Guittion
Webasto systèmes carrosserie
Cité des Forges
Grande Rue
Relais Poste
Aux Saveurs de Tom